



# COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, Carnegieplein 2, 2517 KJ La Haye, Pays-Bas

Tél : +31 (0)70 302 2323 Télécopie : +31 (0)70 364 9928

Site Internet : [www.icj-cij.org](http://www.icj-cij.org)

## Communiqué de presse

Non officiel

N° 2011/18

Le 19 mai 2011

**Demande en interprétation de l'arrêt du 15 juin 1962 en l'affaire du  
Temple de Préah Vihéar (Cambodge c. Thaïlande)  
(Cambodge c. Thaïlande)**

**Demande en indication de mesures conservatoires**

**La Cour tiendra des audiences publiques les 30 et 31 mai 2011**

LA HAYE, le 19 mai 2011. La Cour internationale de Justice (CIJ), organe judiciaire principal des Nations Unies, tiendra des audiences publiques en l'affaire relative à la Demande en interprétation de l'arrêt du 15 juin 1962 en l'affaire du Temple de Préah Vihéar (Cambodge c. Thaïlande) (Cambodge c. Thaïlande), le lundi 30 et le mardi 31 mai 2011, au Palais de la Paix, à La Haye, où la Cour a son siège.

Les audiences seront consacrées à la demande en indication de mesures conservatoires déposée par le Cambodge (voir communiqué de presse n° 2011/14).

**Programme des audiences**

— Premier tour d'observations orales

Lundi 30 mai 2011                      10 heures - 12 heures : (Cambodge)

16 heures - 18 heures : (Thaïlande)

— Second tour d'observations orales

Mardi 31 mai 2011                      10 h 30 – 11 h 30 : (Cambodge)

17 heures - 18 heures : (Thaïlande)

\*

**NOTE À LA PRESSE ET AU PUBLIC**

1. Les audiences se tiendront dans la grande salle de justice du Palais de la Paix. Les téléphones portables sont admis à condition d'être éteints.

2. **La procédure d'accréditation en ligne est ouverte aux médias jusqu'au jeudi 26 mai 2011 à minuit.** Tous les détails pratiques figurent dans l'avis aux médias (2011/i) joint au présent communiqué.

3. **Une procédure d'admission en ligne est en vigueur pour les groupes et visiteurs individuels** (à l'exception des représentants du corps diplomatique) qui devront soumettre leur demande sur le site de la Cour (cliquer sur «Assister à une audience») **avant le jeudi 26 mai 2011 à minuit.**

4. Les comptes rendus des audiences seront publiés quotidiennement sur le site Internet de la Cour, avec un délai approprié pour la publication en ligne des traductions. Le dernier jour des audiences, un communiqué de presse sera distribué et mis en ligne pour présenter les conclusions des Parties.

---

**Département de l'information :**

M. Andreï Poskakoukhine, premier secrétaire de la Cour, chef du département (+31 (0)70 302 2336)

M. Boris Heim, attaché d'information (+31 (0)70 302 2337)

Mme Joanne Moore, attachée d'information adjointe (+31 (0)70 302 2394)

Mme Genoveva Madurga, assistante administrative (+31 (0)70 302 2396)